

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 25 Mars 2021**

L'an Deux mille vingt et un, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE  
Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,  
Mme GIMENO

**Était absente excusée** : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Était absente**: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	18 mars 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 mars 2021

Mme le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme le Maire propose Mme SCHMIT comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**Point N°2 : Validation du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021**

Le compte-rendu est approuvé par **14 voix POUR**

**Point N°3 : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget annexe du Commerce**

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury qui correspond à son Compte Administratif 2020.

Le Compte de Gestion 2020 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

Excédent de fonctionnement	27 160,45 €
Excédent d'investissement	19 428,93 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>46 589,38 €</b>

En tenant compte des résultats reportés, le résultat de clôture est le suivant :

Excédent de fonctionnement	45 246,29 €
Déficit d'investissement	-16 237,55 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>29 008,74 €</b>

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury par **14 VOIX POUR**.

#### **Point N°4 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe du Commerce**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au compte administratif 2020, Mme le Maire sort de la salle. Le conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	-16 474,43 €
Recettes de fonctionnement	43 634,88 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>27 160,45 €</b>
Reports de fonctionnement 2020	45 246,29 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>72 406,74 €</b>

Dépenses d'investissement	-27 025,82
Recettes d'investissement	46 454,75
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>19 428,93</b>
Reports d'investissement 2020	-16 237,55
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 191,38</b>

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le Compte Administratif 2020 de Monsieur le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury par **13 VOIX POUR**.

#### **Point N°5 : Affectation du résultat du Commerce**

le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

##### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -16 237.55 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 45 246.29 €

##### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 19 428.93 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 27 160.45 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

##### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

##### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 72 406.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat **14 Voix POUR**

### **Point N°6 : Vote du budget primitif 2020 du commerce**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Madame le Maire

Vu la réunion de DOB le 10 mars 2021

Vu la réunion de présentation du budget le 22 mars

Vu le budget primitif 2021,

Mme le Maire expose le budget primitif 2021 du commerce à l'ensemble des conseillers.

Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2021 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **FONCTIONNEMENT**

#### DEPENSES :

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT EN €</b>
011 Charges à caractère général	62 941,01 €
042 Opérations d'ordre entre sections	10 217,20 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	3 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	50,00 €
66 Charges financières	3 431,77 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 639,98 €</b>

#### RECETTES :

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT EN €</b>
R002 Excédent antérieur reporté	72 406,74 €
042 Opérations d'ordre entre sections	14 173,52 €
70 Produits et services	1 848,85 €
75 Autres produits de gestion courante	20 210,87 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 639,98 €</b>

**Le Budget Primitif 2021 « DEPENSES ET RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 14 VOIX POUR**

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
D001 Solde d'exécution d'investissement reporté	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	14 173,52 €
21 Immobilisation corporelle	15 785,13 €
16 Remboursement d'emprunt	28 449,93 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58 408,58 €</b>

### RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €
R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	3 191,38 €
021 Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 217,20 €
16 Emprunt et dette assimilée	15 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58 408,58 €</b>

**Le Budget Primitif 2021 des « DEPENSES ET RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 14 VOIX POUR**

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **14 voix POUR**, le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2021 du Commerce multi services

### **Point N°7 : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21, Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2020.

Le Compte de Gestion 2020 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

Excédent de fonctionnement	174 485,80 €
Déficit d'investissement	-114 331,73 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>60 154,07 €</b>

En tenant compte des résultats reportés, le résultat de clôture est le suivant :

Excédent de fonctionnement	197 587,42 €
Excédent d'investissement	404 442,44 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>602 029,86 €</b>

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury par **14 VOIX POUR**.

## Point N°8 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au compte administratif 2020, Mme le Maire sort de la salle. Le conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	-617 069,66 €
Recettes de fonctionnement	791 555,46 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>174 485,80 €</b>
Reports de fonctionnement 2020	197 587,42 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>372 073,22 €</b>

Dépenses d'investissement	-191 385,90
Recettes d'investissement	77 054,17
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>-114 331,73</b>
Reports d'investissement 2020	404 442,44
<b>Résultat de clôture</b>	<b>290 110,71</b>

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le Compte Administratif 2020 de Monsieur le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury par **13 VOIX POUR**.

## Point N°9 : Affectation du résultat de la Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 404 442.44 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 197 587.42 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -114 331.73 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 174 485.80 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 68 631.00 €

En recettes pour un montant de : 47 351.00 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 372 073.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat **14 Voix POUR**

### Point N°10 : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion finances pour présentation du DOB en date du 10 mars 2021

Vu la réunion de présentation du budget aux associations en date du 22 mars 2021

Mme le Maire expose qu'elle tient compte de la nouvelle réforme fiscale et qu'elle reprend à son profit le taux du département, soit 11.58 %. Il y aura un coefficient correcteur pour recalculer le nouveau taux donc pas d'augmentation pour les administrés du prix à payer pour la taxe foncière sur le bâti. Le taux d'imposition communal reste inchangé.

Le Conseil Municipal **décide** par **14 voix POUR**, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2021 comme suit ;

Taxes	2020 En %	2021 En %
Taxe d'habitation	11.81	11.81
Taxe foncière sur le bâti + part départementale de TFBT pour 2021	17.76	17.76 + 11.58 = 29.34
Taxe foncière sur le non bâti	61.60	61.60

### Point N°11 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion finances pour présentation du DOB en date du 10 mars 2021

Vu la réunion de présentation du budget aux associations en date du 22 mars 2021

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION FCT 2021	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021	VOTE PAR SUBVENTION	MOTIFS ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
L'oiseau Lire	200,00 €	300,00 €	14 Pour	80% achat de livres dans la limite d'un remboursement de 300€
ASA	560,00 €		14 Pour	
Auteuil Gym	460,00 €		14 Pour	
FeelNess	460,00 €	460,00 €	14 Pour	30% de l'achat de matériel dans la limite d'un remboursement de 460 €
Krav Maga	460,00 €	460,00 €	14 Pour	30 % sur les frais pour participation à un concours national dans la limite d'un remboursement de 460 €
Club de loisirs Auteuillois	0,00 €	300,00 €	14 Pour	30 % des frais pour l'organisation d'un repas, dans la limite d'un remboursement de 300 € et dans la limite de 2500 € pour l'année en cours
Arpent de Bacchus	460,00 €		14 Pour	
Eparche	75.00 €		1 Contre 3 Abs 10 Pour	
<b>Sous Total Subventions</b>	<b>2 675,00 €</b>	<b>1 520,00 €</b>		

<b>associations Auteuil</b>				
Organisation d'événements associatif dans le village		2 500,00 €	14 Pour	30% du budget dans la limite de 500€ / événement et dans la limite de 2500 € pour l'année en cours
<b>Sous Total Subventions évènements associatifs</b>		<b>2 500,00 €</b>		
CROIX ROUGE	70,00 €			
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €			
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €			
<b>Sous Total Subventions associations autres</b>	<b>210,00 €</b>			
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2021</b>	<b>2 885,00 €</b>	<b>4 020,00 €</b>		

Détail des votes pour la subvention d'Éparche : 1 Contre Mme Chavillon, 3 Abstentions M. Blondeau, M. Jamot, Mme Courrèges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** par **14 voix POUR** de voter au chapitre 011 à l'article 6574 la somme de 2 885 € et à l'article 6745 la somme de 4 020 €

### **Point N°12 : Approbation du rapport de la CLECT**

Par délibération n°21-002 en date du 10 février 2021, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 21-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 10/02/2021

**Article 1 :** **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines  
**14 Voix POUR**

### **Point N°13 : Vote du budget primitif 2021 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'exposé de Madame le Maire  
Vu la réunion de DOB le 10 mars 2021  
Vu la réunion de présentation du budget le 22 mars 2021  
Vu le budget primitif 2021,

Mme le Maire expose le budget primitif 2021 de la commune à l'ensemble des conseillers.  
Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2021 et conformément

à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## **FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT EN €</b>
011 Charges à caractère général	619 609,01 €
012 Charge de personnel	308 351,00 €
014 Atténuation de produits	140 887,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	9 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €
65 Autres charges de gestion courante	94 735,14 €
66 Charges financières	1 157,00 €
67 Charges exceptionnelles	6 735,00 €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circulant	311,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 785,15 €</b>

### **RECETTES :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT EN €</b>
R002 Excédent antérieur reporté	372 073,22 €
013 Atténuation de charges	11 000,00 €
70 Produits et services	52 050,00 €
73 Impôts et taxes	686 597,93 €
74 Dotations et participations	53 304,00 €
75 Autres produits de gestion courante	2 260,00 €
77 Produits exceptionnels	3 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 785,15 €</b>

**Le Budget Primitif 2021 « DEPENSES ET RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 14 VOIX POUR**

## **INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT EN €</b>	<b>RAR</b>
20 Immobilisations corporelles	8 476,00 €	
21 Immobilisation corporelle	170 672,32 €	2576 €
23 Immobilisations en cours	492 652,39 €	66055 €
16 Remboursement d'emprunt	10 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>681 800,71 €</b>	



## RECETTES :

CHAPITRE	MONTANT EN €	RAR
R001 Solde d'exécution d'investissement reporté	290 110,71 €	
021Virement de la section de fonctionnement	- €	
10 Dotations fonds divers	58 890,00 €	
13 Subvention d'investissement	332 800,00 €	47351 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>681 800,71 €</b>	

**Le Budget Primitif 2021 des « DEPENSES ET RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 14 VOIX POUR**

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **14 voix POUR**, le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2021 de la Commune

### **Point N°14 : DIA**

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m <sup>2</sup>	Usage
21 Rue de la Croix Bleue	26/02/2021	D 356 - 987	1119 m <sup>2</sup>	413 000,00 €	369,08 €	Bâti

## QUESTIONS DIVERSES

**Relais d'Auteuil** : un courrier a été reçu en mairie pour contester la non-restitution de la caution.

Certaines personnes se sont manifestées pour demander à reprendre le commerce. Nous allons les recevoir en mairie pour étudier les propositions.

**Elections** : nous allons diffuser un tableau afin de vous inscrire pour la tenue du bureau de vote des élections de juin.

**Activités/Festivités** : sont annulés : le carnaval des enfants, la chasse aux œufs annulés. A noter à la salle des fêtes le 16 avril, journée du don du sang.

Les activités sportives pour enfants et adultes sont de nouveau autorisées à l'extérieur dans un lieu clos. Donc le stade ok mais pas les vestiaires. A la SDF seuls les wc seront accessibles. Et tout cela dans le respect du couvre-feu à 19h.

**Marché hebdomadaire dans le village** : Proposition de commerçants pour réaliser un marché tous les samedis de 15h à 18h.

Il y a trop de contraintes à satisfaire pour les règles sanitaires, le ménage etc. Il faudrait également établir une convention avec chaque commerçant. Pour le moment il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Il faut réfléchir en amont à cette demande, à savoir si on veut accueillir un marché sur la durée ?

Le marché des producteurs s'est bien passé mais c'est quand même une grosse organisation

Marylène Courrèges : les producteurs sont contents. Est-ce judicieux de faire un marché hebdomadaire alors que le marché de Villiers le Mahieu s'essouffle. Pour que ça fonctionne sur la durée c'est la rareté.

Elisabeth Joniec : il y a besoin d'avoir un marché de proximité surtout en ce moment avec la COVID où les personnes âgées ne sortent pas et ne vont plus au supermarché.

Marie Chavillon : il faut trouver un emplacement pour le marché mais pour le moment ce n'est pas possible dans le parc de la mairie tant que les travaux sont en cours. C'est compliqué pour que ce soit pérenne. Il faut que ce soit bien organisé et pris en charge par plusieurs personnes pour que cela soit fluide.

Elisabeth Joniec : pourquoi pas au stade ? Il n'y a pas de communication pour le marché de Villiers et à nous de faire notre propre marché.

Jean-Luc Capelle : il faut que les commerçants jouent le jeu et fassent des prix attractifs sinon le marché est voué à l'échec.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04